

FRANCE : UNE NOUVELLE POLITIQUE DE COOPERATION

Pierre Lartesse

« La politique de coopération, je l'ai dit à plusieurs reprises, est un acte d'affranchissement : contribuant à la définition par les pays africains de solutions originales, elle sert l'affirmation d'une indépendance nationale » (déclaration faite par M. Giscard d'Estaing lors de son voyage au Gabon en août 1976).

A la même époque, alors qu'il n'était pas encore membre du gouvernement, le sénateur René Monory tenait un discours quelque peu différent : *« Dans une économie livrée à l'anarchie du marché et à l'appétit du profit, l'aide enrichit les nations les plus riches et appauvrit les plus pauvres. creusant sans cesse le fossé qui les sépare... Deux cents sociétés multinationales, principalement américaines, contrôlent les deux tiers des moyens de production, dominent les marchés des matières premières, déterminent de manière dictatoriale — et paradoxalement, au nom de la liberté de marché — les termes de l'échange »*. (1).

Cette seconde analyse est malheureusement beaucoup plus proche de la réalité que l'euphorie de la précédente. L'échec de la Conférence Nord-Sud en constitue, s'il en était besoin, une preuve supplémentaire. En effet, dans le rapport final de la session du 30 mai au 2 juin 1977, *« les participants à la Conférence sur la coopération économique internationale (CCEI) représentant les pays en voie de développement ont constaté avec regret que l'accord n'a pu se faire sur la*

plupart des propositions relatives aux modifications de structure du système économique international... Le groupe des 19 estime, par conséquent, que les conclusions de la C.C.E.I. restent en deçà des objectifs qui avaient été envisagés dans le cadre d'un programme d'action global et équitable conçu pour instaurer le Nouvel Ordre Economique International ».

Il s'agit donc bien d'un constat d'échec marquant la césure entre les 19 représentants des pays en développement et les 8 représentants des pays industrialisés.

Les réalités de la coopération franco-africaine

Dans ce cadre, il est intéressant d'examiner l'évolution de *« l'aide »* française avec les pays d'Afrique. L'organisme privilégié du début, le « Fonds d'Aide et de Coopération » (FAC) créé en 1959, après avoir étendu ses compétences aux Etats de l'Afrique francophone — à l'exception des Etats du Maghreb relevant du Ministère des Affaires Etrangères — voit très sensiblement diminuer sa dotation en termes réels au profit de la « Caisse Centrale de Coopération Economique » (CCCE) qui assure aux banques, dans le cadre du deuxième guichet, des taux d'intérêt nettement plus rémunérateurs que ceux consentis auparavant par le FAC.

Ainsi, au moment où la récession dans les pays industrialisés provoque une sévère restriction des emprunts, *« l'aide »*, si elle

n'apporte que bien peu d'avantages aux Etats africains, rend par contre un service non négligeable aux banques françaises, embarrassées par l'excès de leurs liquidités.

L'examen du budget 1978 de la coopération est fort significatif. Son accroissement — en termes réels — de 443 millions est, pour l'essentiel, affecté à trois secteurs :

- 1) 171 millions pour la rémunération de 113 agents de l'enseignement supérieur auparavant pris en charge par le budget du secrétariat aux universités — ce qui constitue un simple transfert de charges — et pour assurer l'augmentation des traitements.
- 2) 96 millions correspondant à l'accroissement des attributions par Djibouti.
- 3) 77 millions sont consacrés à une augmentation inégalée de l'aide militaire, soit une augmentation de l'ordre de 75 %.
- 4) La dotation réservée aux équipements économiques et sociaux diminue en termes réels.

C'est un budget de pénurie : par le faible volume des crédits du « Fonds d'Aide et de Coopération », il marque une régression sensible de l'aide bilatérale ; par la très sensible augmentation des crédits réservés à la « Caisse Centrale de Coopération Economique » — 94 % depuis 1975 — plus particulièrement au deuxième guichet, il joue en quelque sorte le rôle de relais des groupes bancaires.

La politique de coopération actuellement engagée par le gouvernement français traduit un renversement de celle pratiquée sous de Gaulle. A l'aide publique bilatérale est substituée l'aide privée et multilatérale. Les apports de la France aux institutions multilatérales : « Fonds européen de développement », « Banque mondiale », ont été doublés en trois ans. Or, chacun sait que ces deux organismes sont sous la dépendance quasi totale de l'impérialisme.

Cette intégration de la politique française de coopération ils ont besoin. De plus, ces redéploiement des sociétés multinationales dont l'objectif, outre le maintien des

(1) Le Monde - 7 août 1977.

politique

productions primaires, est d'assurer le développement des activités agricoles et industrielles associées aux capitaux et aux conditions du marché mondial. C'est ce qui explique l'extension de l'« aide » à des pays comme le Zaïre et sa concentration au bénéfice de quelques Etats qui en reçoivent la plus grande part: Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Sénégal. En outre, les ventes d'armes à l'Afrique du Sud, l'accroissement et la redistribution de l'aide militaire semble donner raison à ceux qui voient dévolu à la France le rôle peu glorieux de gendarme de l'Afrique.

Au regard de ce qui se passe en Mauritanie, faut-il penser que la visite récente au Mali du Ministre de la Coopération, M. Galley, est dénuée de toute préoccupation stratégique? Et on ne peut s'empêcher de poser la question: pourquoi donc toutes les voies d'accès au Sahara revêtent-elles tout à coup un intérêt si particulier?

Pour une coopération véritable

« Une considération initiale détermine toute réflexion relative à la définition d'une nouvelle politique de coopération: la crise en France est indissociable de celle qui affecte les pays sous-développés; l'issue de la crise et l'application d'une politique démocratique ne peuvent être envisagées sans une coopération renouvelée, efficace à la fois pour la France et ses partenaires, restaurant pour eux comme pour nous les conditions du développement et de l'indépendance » (2). Voilà à notre sens un principe fondamental qui se débarrasse de toutes les notions s'essayant à justifier la coopération par des slogans du genre: « Il faut les aider parce qu'avant leurs territoires étaient nos colonies », ou mieux: « Il faut les aider parce que nous sommes bons ».

Ces assertions qui trouveraient à peine leur place dans le dictionnaire des idées reçues, provoquent par leur niaiserie des pensées aussi niaisées: « Oui, mais, ces peuples nous coûtent cher! » dont le racisme informulé n'est pas absent. Amener les peuples qui coopèrent (et non un pays qui aide un autre pays) à considérer que la coopération est faite dans l'intérêt mutuel — mieux dans les intérêts réciproques — est tout autre chose.

(2) Projet de Charte de Coopération établi par l'Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique (A.F.A.S.P.A.).

Leur faire comprendre que la coopération actuelle coûte aux peuples des deux parties et apporte des profits aux grandes sociétés, c'est se placer sur le plan de la désignation de l'adversaire commun, adversaire qui a nom impérialisme.

Que doit donc être une véritable politique de coopération? En premier lieu, comme il a été indiqué, elle doit être fondée sur les intérêts réciproques. En second lieu, un retour à la coopération bilatérale est indispensable, privilégiant les rapports d'Etat à Etat: ce qui n'implique pas la suppression de toute coopération multilatérale: par exemple, les accords de Lomé n'ont pas que des aspects négatifs. Enfin, mis à part les Etats racistes, la coopération devra se faire sans exclusive ni discrimination.

C'est à partir de ces principes de base que doit être envisagée la coopération. Mais quelle coopération, pour quel développement?

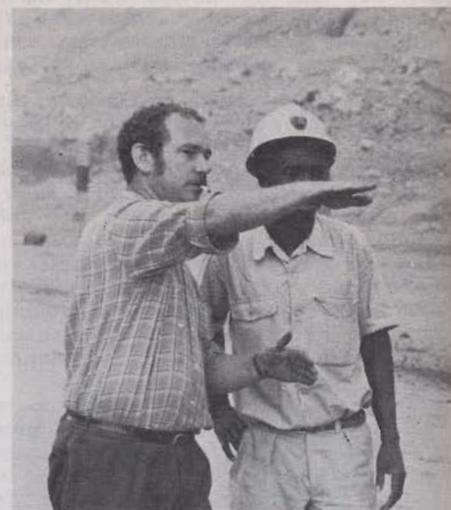
Dans la définition d'un Nouvel Ordre Economique International, les pays en voie de développement ont stipulé que la satisfaction croissante des besoins de tous les peuples passe par « une industrialisation en profondeur basée sur une exploitation rationnelle de toutes les ressources naturelles et des potentialités agricoles ». Il ne s'agit donc pas plus de la création d'industries de première transformation de matières premières que, dans les pays riches en énergie naturelle, du transfert des industries grosses consommatrices d'énergie.

Ces deux orientations, si elles satisfont ou pourraient satisfaire les grandes sociétés transnationales, nuisent à la fois aux travailleurs des pays développés, en développant le chômage, et aux PVD, soumis à une pseudo-croissance anarchique accentuant les disparités.

Comme le souligne sans ambiguïté l'AFAS-PA dans son projet de charte: « La première tâche du développement à laquelle les autres peuvent être subordonnées est la constitution d'une base interne d'accumulation » (3)

(3) Une base interne d'accumulation, c'est s'opposer d'abord au « rapatriement » des profits réalisés par les sociétés étrangères aux exportations des capitaux. C'est aussi poser en termes nouveaux le problème des prix, actuellement marqué par la disparité entre les bas prix des produits exportés et les prix élevés des importations — y compris les transferts de technologie — ainsi que les taux prohibitifs d'intérêt des emprunts.

C'est enfin envisager d'une manière différente le développement industriel, avec le souci d'en assurer la liaison indispensable avec le développement agricole.



(interne ne signifie pas strictement national, mais ce peut-être « régional » sur la base d'une coopération entre pays de la même région; interne cependant signifie que cette base d'accumulation est localisée dans le Tiers Monde).

C'est évidemment à l'opposé de la stratégie actuelle de l'impérialisme et on peut à bon droit s'interroger sur le camp choisi par ce journaliste d'un grand quotidien du soir qui présente sans complexe le développement de la Côte d'Ivoire comme un exemple. Modèle ivoirien, oui, mais pourquoi? Est-ce un modèle pour les peuples des pays en voie de développement? Est-ce un modèle pour la stratégie de redéploiement de l'impérialisme qui retire de ce pays des profits forts substantiels?

Il ne s'agit nullement de s'orienter a priori et uniquement vers des industries d'exportation, mais au contraire il faut réfléchir à la possibilité de création d'industries complémentaires, le moins possible dépendantes de l'extérieur. De plus, et c'est primordial, cette industrialisation ne doit pas s'élaborer en dehors du secteur agricole, soumis lui-même à des impératifs qui ne sont pas le développement prioritaire des cultures d'exportation, mais d'abord une production suffisante de cultures vivrières. L'industrie doit contribuer à développer la productivité agricole. Elle doit le faire sur le plan de l'outillage (y compris celui nécessaire aux systèmes d'irrigation), mais aussi dans le domaine des engrais, ce qui suppose que, là

BUDGETS COMPARATIFS DE LA COOPERATION (en FF)

	Autorisations de programmes				Crédits de paiement					
	Votes 77	Demandés 78	Diff.	%	Votes 77	Services	Demandés pour 1978		Diff.	%
							Mesures nouvelles	Total		
Dépenses en capital										
Titre V: Investissements exécutés par l'Etat	5382000	7775000	+ 2393000		5014000	600000	7005000	7605000	+ 2591000	
Titre VI: Subventions d'investissements accordées au FAC ...	619350000	533020000	- 86330000	+ 14 %	533350000	485625000	25495000	511120000	- 22230000	- 4,1 %
Aux organismes de recherche	70000000	71600000	+ 1600000		63300000	10700000	61300000	72000000	+ 8700000	
Aide aux armées ...	11550000	120000000	+ 108450000	+ 939 %	11550000	—	40000000	40000000	+ 28450000	+ 246 %
		dont 40000 en 1978		346 %						
Totaux dépenses en capital	706282000	732395000	+ 26113000	+ 3,7	613214000	496925000	133800000	630725000	+ 17511000	+ 2,8
Montant total	706282000	732395000	+ 26113000	+ 3,7	2571652601	2464237158	551564810	3015801968	551564810	- 21,5 %

où c'est possible, la création d'industries chimiques puisse être envisagée.

En ce qui concerne les techniques, il faut se garder de tout dogmatisme. Il n'est pas plus rationnel de s'orienter unilatéralement vers des techniques de pointe que de se limiter aux techniques traditionnelles. Il est plus légitime d'utiliser les unes et les autres, en tenant compte, bien entendu, des conditions locales existantes : « *Le gigantisme est une tentation dangereuse d'autant plus qu'il opère une distanciation importante entre l'industrie et les masses rurales. Il faut certainement envisager de petites unités de réparation, et de petits ateliers de production au fur et à mesure de l'évolution des techniques agricoles.* »

Formation et choix des coopérants et des étudiants africains

Un autre problème essentiel de la coopération concerne le choix des coopérants et la formation en France de techniciens et d'universitaires originaires d'Afrique. En effet, il s'agit quant au fond d'un seul problème dont la base est l'efficacité :

● Les coopérants, assistants techniques ou universitaires ne devraient pas être désignés par les services du gouvernement français en fonction de leurs seuls critères — d'abord parce que leur désignation obéit à des préoccupations d'ordre politique ! — mais il est indispensable que leur choix, les principes qui servent de base à leur détermination soient établis d'un commun accord entre la France et les pays africains concernés. Ces derniers sont évidemment les plus qualifiés pour savoir de quelle sorte de coopérants ils ont besoin ! De plus, ces coopérants doivent savoir qu'ils ne deviendront pas des professionnels de la coopération. Après une formation appropriée, tant en France qu'en Afrique, il leur faut savoir qu'ils ont été envoyés pour une tâche déterminée, limitée, ce qui suppose que leur réinsertion soit assurée à l'expiration de leur mandat.

● En même temps, la formation en France des cadres africains doit obéir le plus largement possible aux demandes des P.V.D. Si ce n'est pas le cas, on aboutit le plus souvent à des techniciens dont la formation a pour effet de les amener à se sentir difficilement utilisables dans leur propre pays. On peut toujours s'étonner, ensuite, qu'ils hésitent à y revenir, même si on ne pousse pas la malhonnêteté, jusqu'à les en rendre responsables.



La coopération culturelle

La coopération culturelle doit être à double sens. Il ne s'agit pas uniquement, comme il

est de règle actuellement, d'amener les Africains à avoir accès à notre culture. Il est profondément scandaleux que les cultures africaines, si riches et si diverses, restent à peu près ignorées dans nos pays d'Europe.

En particulier, la France — qui prétend parfois, pour ne pas dire souvent avoir des liens privilégiés avec l'Afrique — ne peut peut rester ignorante et il souhaitable que l'enseignement s'en préoccupe au lieu de se

confiner dans la seule étude des cultures occidentales.

Une telle orientation lèverait bien des incompréhensions y compris à l'égard du travailleur immigré que beaucoup croient inculte car il connaît insuffisamment notre culture. On oublie qu'il a la sienne, qui vaut la nôtre, et qu'il serait enrichissant de la comprendre, et pour cela nécessaire de la connaître. ■

A son séminaire consacré aux rapports de la France et de l'Afrique l'AFASPA demande «une coopération sans discrimination qui se ferait dans l'intérêt mutuel des peuples»

Au moment même où le président Giscard d'Estaing envisageait à Yammassoukro, en Côte d'Ivoire, la conclusion d'un «pacte de solidarité» entre l'Europe capitaliste et l'Afrique, dont l'objectif inquiétant serait d'assurer la sécurité militaire des Etats africains, l'Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les peuples d'Afrique (AFASPA) tenait à Paris, le 14 janvier, un séminaire consacré aux rapports de la France et de l'Afrique.

«Coopération privilégiée», entendait-on à Abidjan ; «coopération sans discrimination», proposait-on à Paris. Un petit dialogue qui permet de mieux mesurer l'originalité des thèses soutenue par l'AFASPA, d'en mieux saisir l'urgence. En effet, ce projet vient à son heure : dans la période électorale que traverse la France, il apparaît plus que jamais nécessaire que soit définie une nouvelle politique de coopération qui se ferait dans l'intérêt mutuel des peuples.

Le rapporteur de cette commission, rappela que ce projet constituait l'aboutissement d'une longue réflexion dont l'un des temps forts fut, en mars 1975, la tenue d'un colloque portant sur les problèmes de la coopération. Quatre points sont successivement abordés et inégalement développés dans ce texte : 1) les réalités de l'Afrique ; 2) critique de la politique de coopération menée par les différents gouvernements ; 3) les principes fondamentaux d'une véritable politique de coopération ; 4) les aspects juridiques, économiques, culturels et militaires. Ce quatrième point constitue naturellement la part essentielle du projet et, idée intéressante, les questions de l'agriculture et de l'industrie sont étroitement liées.

Au cours de cette séance (1), la discussion entre les participants tourna autour de trois axes principaux : la place de la banque nationale, le rôle des coopérants, enfin la définition des besoins.

En ce qui concerne la langue, si chacun s'accorda sur le fait que l'usage des langues nationales ne pouvait que contribuer au développement, l'unanimité fut vite rompue dès lors que fut posée la question du français. Beaucoup souhaitèrent que cette langue devienne la première langue étrangère parlée et enseignée en Afrique, le problème tenant aux contenus qu'elle véhicule et non à la langue elle-même qui constitue un instrument utile dans les échanges interrégionaux ou internationaux.

Plus heurtées apparurent les positions relatives au rôle des coopérants : une équivoque flotta quelque temps confondant les hommes avec l'institution. Les coopérants ne sont pas les responsables des aspects néfastes de la politique de coopération, mais l'essentiel de la réorientation envisagée passera nécessairement par le renouvellement de l'institution — pour rompre avec l'héritage parfois sans transition de l'époque coloniale —, notamment en promouvant les accords entre des structures décentralisées (universités, entreprises nationales, etc.) et les Etats demandeurs.

Enfin, sur la difficile question des besoins, la discussion prit un tour très vif. Le projet de l'AFASPA montre que la France doit dans son intérêt coopérer avec les pays d'Afrique et qu'il ne s'agit nullement pour elle d'une attitude caritative.

Bien entendu, et parce que les rapports présents en donnent l'exemple, la question de savoir si les Etats disposent de la capacité d'évaluer les besoins réels de leurs peuples et de transmettre les demandes conformes à leur intérêt, vint dans le débat ; les participants reconnurent sur ce point précis, la nécessité de distinguer entre l'attitude d'un gouvernement de gauche et celle d'organisations démocratiques comme l'AFASPA, qui auront précisément pour rôle de répercuter ce qui ne parviendrait pas au niveau de la négociation internationale.

D'autres points furent également abordés au cours de cette séance qui permit de comprendre pourquoi l'Afrique gagnerait elle aussi au changement qui se prépare en France (2). Car pour «mettre l'Afrique à l'abri des immixtions étrangères», le gouvernement de M. Giscard d'Estaing envoie des troupes françaises sur le continent, et s'il condamne «sans réserve la politique de l'apartheid» il fournit aux racistes d'Afrique du Sud les moyens technologiques et financiers de construire l'arme nucléaire. Ce double langage offense les peuples d'Afrique. Décidément la magie du verbe ou du décorum n'opère plus : le ministre des Affaires étrangères M. Louis de Guiringaud en a fait récemment l'amère expérience en Tanzanie.

(1) A laquelle participaient, sur invitation, des dirigeants de la C.G.T., du P.C.F., du Mouvement de la Paix, du MRAP, d'organisations démocratiques, des universitaires et représentants de la presse.

(2) Le texte intégral du «Projet de charte de la coopération» sera publié dans le numéro 10 de la revue «Aujourd'hui l'Afrique» (9 place Jean-Jaurès 93100 - Montreuil).